



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT  
DU SAGUENAY (CSQ)

## Bulletin

# ICI SES

Dans ce bulletin...

- 📄 Mot du président par intérim
- 📄 Élections 2026 – Conseil d'administration
- 📄 Balado *Prof ma fierté!* – La voix aux profs
- 📄 Paiements pendant la période estivale
- 📄 Sécurité d'emploi – Calendrier 2026
- 📄 Comité central SST
- 📄 Fin de contrat et assurances Beneva
- 📄 Dossier personnel vs déménagement
- 📄 Horaire d'été et fermeture du bureau 2026

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

## *Mot du président par intérim*

Nous voilà maintenant dans le dernier droit de cette année scolaire qui nous en aura encore fait voir de toutes les couleurs. Entre les attaques répétées de la CAQ, autant envers la profession enseignante qu'envers le syndicalisme en général, entre les nombreux appels et courriels reçus de votre part et entre les nombreuses demandes de la part du CSS, nous gardons le cap et nous tenons le fort.

Or, comme vous le savez, le Syndicat, c'est la force de tous ses membres. Il m'apparaît alors essentiel de remercier toutes les personnes qui ont pu donner, cette année, un coup de main à notre syndicat local. Merci aux personnes déléguées; merci au conseil d'administration; merci à nos conseillères; merci à notre secrétaire; merci à tous les gens qui font partie de nos différents comités. En somme, merci à tous ceux et celles qui ont su représenter dignement le SES sur la scène locale ou provinciale.

Dans un autre ordre d'idées, la dernière négociation nous semble si récente, mais détrompez-vous. La convention se termine en mars 2028 et dès l'an prochain, vous entendrez parler de négos, ne faites pas le saut, vous en aurez été avisés ici!

Mais pour l'heure, il est maintenant temps de recharger vos batteries puisque vous, gens de cœur et de passion, savez mieux que quiconque que l'énergie requise pour débiter du bon pied une année scolaire en force est énorme, et le mot est faible. Ne banalisez surtout pas l'épuisement que vous ressentez; profitez-en plutôt pour décrocher et prendre le temps... de prendre le temps.

Reposez-vous l'esprit en paix, car soyez assurés que les gens derrière votre syndicat ne ménagent jamais leurs efforts pour vous accompagner. C'est avec fierté et plaisir que nous serons toujours là pour vous servir, vous éclairer, vous soutenir.

Bonnes vacances à tous!

Simon Lavoie,  
*Président par intérim*

## Général

### Élections 2026 – Conseil d'administration

Après réflexion, Mme Mélanie Girard, présidente du SES, a pris la décision de retourner à l'enseignement, laissant donc le poste à la présidence vacant. Nous la remercions pour son implication auprès du SES.

Conformément aux articles 6.6 et 6.7 des statuts et règlements du SES, nous vous informons donc qu'il y aura élection au début de l'année 2026-2027 au poste de présidence du conseil d'administration. L'échéancier électoral vous sera envoyé en début d'année.

### Balado - *Prof, ma fierté!* – La voix aux profs!

Le septième et dernier épisode de la saison 2 de *Prof, ma fierté!* le balado sera disponible sur les différentes plateformes d'écoute le 19 juin!

Pierre et Catherine clôturent la saison en beauté avec un épisode devant public, **dont deux membres du SES étaient présents, soit MM Alain Lavoie et Martin Villeneuve!** Dans une ambiance festive et décontractée, ils revisitent les moments forts des derniers épisodes, reviennent sur les 6 grands sujets abordés cette saison et échangent autour de thèmes bien de saison, à l'approche de la fin de l'année scolaire. Les nouveaux épisodes sont disponibles sur plusieurs plateformes, notamment sur [Spotify](#) ainsi que sur [la chaîne YouTube de la FSE-CSQ](#).



### Paiements pendant la période estivale

Depuis plusieurs années, le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay prélève un montant sur chaque paie pour que les enseignants soient rémunérés durant toute l'année. Ce système s'appelle l'ajustement 10 mois. Les montants se cumulent même si vous êtes en assurance salaire courte durée, en congé de maladie, de maternité ou

de retrait préventif. Ces montants cumulés vous permettent donc de recevoir des paiements pendant la période estivale, les congés mobiles et les jours fériés.

La seule différence dans ce fonctionnement est entre les enseignants réguliers à temps plein et ceux à statut précaire détenant un contrat à temps partiel. La somme cumulée pour un enseignant à temps plein (E1-E2) sera répartie pendant l'été, donc ceux-ci reçoivent des montants en continu pendant l'été. Pour les enseignants à statut précaire à contrat à temps partiel, la somme totale du montant accumulé est versée à la fin de l'année scolaire si leur contrat se termine le 30 juin ou à la fin de chaque contrat durant l'année.

Peu importe votre statut, que vous soyez absent du travail pour cause de maladie ou non, vous recevrez votre ajustement 10 mois.

De plus, vous pourriez recevoir un dépôt supplémentaire le 2 juillet si vous avez droit à des montants pour dépassement d'élèves ou un remboursement de la banque de congés de maladie monnayables pour 25-26. Par contre, contrairement à l'ajustement 10 mois, ce montant doit être déclaré à l'assurance-emploi ou au RQAP.

## Secteur jeunes

### Sécurité d'emploi – Calendrier 2026

*(Ces dates peuvent changer.)*

2 juillet 2026	Octroi des postes E1-E2 (tous les champs) aux enseignants E2
3 juillet 2026	Octroi des postes restants (E1-E2) et contrat 100 % aux enseignants sur les listes
5 août 2026	2 <sup>e</sup> affectation – spécialistes primaire (04 – 07)
6 août 2026	Engagement contrats à moins de 100 %
Après le 8 août 2026	Appels téléphoniques selon le respect des listes pour combler les besoins restants et les nouveaux
9 décembre 2026	Mouvement volontaire – phase 2
À déterminer	2 <sup>e</sup> affectation – champ 1, école/commission

## SST

### Comité central SST

Le 9 juin dernier, le comité central en santé et sécurité du travail s'est rencontré pour la dernière fois en 25-26. Lors de cette rencontre, une présentation concernant le dossier du cadenassage a été faite. C'est un chantier majeur qui est en cours et durera plusieurs mois. Le CSS travaille à recenser tous les équipements de ses bâtiments, à développer des procédures sécuritaires, à mettre en place un outil numérique et à offrir la formation nécessaire aux travailleurs concernés.

Il a aussi été question de la reconduction du mandat de Mme Stéphanie Gagné, la représentante des travailleurs en santé et sécurité. Son mandat est renouvelé pour une période de deux ans (avec les mêmes conditions qu'actuellement). En ce qui concerne les inspections et les enquêtes, la représentante prévoit avoir complété l'ensemble des inspections prévues d'ici la fin de l'année scolaire. Aussi, elle recommencera une seconde tournée de tous les établissements l'an prochain en priorisant les conciergeries et les recommandations faites lors de la première tournée.

Concernant la structure des comités SST pour l'an prochain, il a été convenu de maintenir un comité central qui se réunira deux fois par année. En parallèle, il y aura création de sous-comités par secteurs. Ces sous-comités auront notamment le mandat de travailler sur certains enjeux prioritaires qui seront déterminés en début d'année et de faire le suivi des actions à mettre en place.

## Assurance collective

### Fin de contrat et assurances Beneva

Les enseignants dont les contrats se terminent en mai, juin, juillet ou août bénéficieront de leur protection d'assurances collectives et continueront d'être couverts jusqu'au 31 août de la même année.

La prime d'assurance collective avec Beneva pour la période estivale sera prélevée en totalité sur la paie du 2 juillet 2026. Pour toute question ou pour de plus amples

informations concernant ce prélèvement, nous vous invitons à communiquer avec Beneva au 1-877-651-8080.

Après cette date, la loi sur l'assurance médicaments oblige les bénéficiaires à conserver leur protection d'assurance médicaments pour une période de 50 jours supplémentaires qui débiteront au retour au travail des enseignants.

Vous retrouverez aussi des informations dans le guide sur les assurances collectives pour les personnes à statut précaire qui est disponible sur notre site Internet : [Mes protections en assurance collective](#).



Votre dossier au Centre de services scolaire et celui au Syndicat sont indépendants?

C'est pourquoi, **si vous déménagez, vous devez aviser les deux endroits afin de maintenir votre dossier à jour.**

Pour le Syndicat, transmettez-nous votre nouvelle adresse, numéro de téléphone ou courriel, soit par téléphone ou par courriel.

Ainsi, nous serons à même de pouvoir vous envoyer toute documentation ou information nécessaires!

## Horaire d'été - 2026

Fête de la St-Jean-Baptiste : **24 juin 2026 – Bureaux fermés**

### **Horaire d'été : du 22 juin au 21 août 2026 inclusivement**

Lundi au jeudi :	8 h à 12 h	13 h à 15 h 30
Vendredi :	8 h à 12 h	Fermé en après-midi

### **FERMETURE DU BUREAU**

30 juin 2026 (12 h) au 12 août 2026 (inclusivement)

